

(ATTENTION : les liens HTML (en bleu) ne sont pas actifs sur le site de la mairie : pour disposer de la version avec liens, veuillez nous contacter à l'adresse mail saintcyr citizenne@gmail.com. Merci D.OLIVIER)

✓ Les rapports annuels des délégués gérant diverses activités

- La plus grande partie de la réunion du conseil a été consacrée à la présentation (sans vote) des **rapports annuels des délégués (RAD)** auxquels la commune a confié la gestion de divers services publics dans le cadre de contrats de « délégation de services publics » (DSP).
- Pour notre commune, ce sont **5 activités** qui entrent dans ce cadre : les 8 lots des **plagistes**, le **nouveau port**, le **chambre funéraire**, le **cinéma** et l'**Office de tourisme** (ce dernier cas n'est pas une DSP stricto sensu).
- Étaient joints aux documents diffusés au conseil les RAD de tous les délégués, sauf pour les plagistes, pour lesquels était présentée une synthèse portant essentiellement sur leurs chiffres d'affaires.
- Nous sommes intervenus pour procéder tout d'abord à un rappel :
 - Le Code des communes (CGCT) n'impose pas à celles-ci de diffuser les RAD, qui doivent cependant être tenus à disposition des conseillers municipaux ; ces RAD sont établis sous la seule responsabilité des délégués.
 - Par contre, le CGCT impose que le maire présente au conseil un **rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS)**.
 - La plupart des maires se contente, pour ce RPQS, de diffuser le RAD, sans autre commentaire.
 - Or ce que le conseil attend du maire et de son équipe, c'est d'avoir une **évaluation de la qualité des services rendus** aux usagers, et de la **conformité des prestations du délégué aux engagements contractuels**.
 - Si, pour certaines DSP, les rapports oraux des adjoints concernés ont bien porté sur ces aspects, force est de constater que nous ne disposons pas de **RPQS écrits** ...
- Les RAD dont nous disposons sont de bonne qualité, et nous l'avons dit.
- Pour ce qui concerne les **plagistes** :
 - Le rapport diffusé au conseil indique bien les **chiffres d'affaires (CA) déclarés** par chaque gérant de lot, le total, du fait de la Covid-19, étant en 2020 en **baisse de 9,2 %** .
 - Mais nous avons reproché que le rapport ne donne aucune information sur **les redevances contractuelles** dues par les plagistes à la commune : d'après nos calculs, elles seraient au titre de 2020 de **297.641 €**, en **baisse de 3,8 %**, moindre que celle des CA du fait de l'existence d'une partie fixe dans ces redevances.
 - Le maire nous a répondu que ces chiffres nous seraient fournis en fin d'année avec le rapport fait par la commune à l'Etat sur la concession des plages (la commune est déléguée de l'Etat pour celles-ci) ; nous considérons cette réponse non fondée : les redevances dues par les plagistes à la commune concernent au premier chef les relations entre eux, et doivent à notre sens figurer dans le RPQS relatif aux plagistes.

✓ L'évolution du club « Toulon/Saint Cyr Handball Var » (TSCHV)

- Comme évoqué dans notre dernière « [newsletter](#) » d'informations, nous avons été choqués d'apprendre par un article dans Var Matin le « divorce à l'amiable » entre Toulon et Saint Cyr concernant leur partenariat au sein du club TSCHV.
- Rappelons que chaque année le TSCHV bénéficie de la part de la commune d'une aide de 50.000 €, qui représente un tiers de toutes les aides aux associations, si l'on excepte l'aide obligatoire à Don Bosco.
- Chaque année, nous demandions que les conseillers municipaux disposent d'un compte rendu des activités du TSCHV, compte-rendu obligatoire dans le cadre de la convention passée entre le club et la ville : nous n'en avons jamais eu.
- Chaque année, nous étions systématiquement renvoyés à la lecture des résultats sportifs dans Var Matin...
- A plusieurs occasions, en réunion du conseil, nous avons mis en doute l'intérêt pour la notoriété de Saint Cyr d'une telle somme, en estimant qu'elle aurait été plus utile pour les jeunes si consacrée à d'autres associations.
- Nous approuvons donc ce divorce à l'amiable. Mais, compte tenu des réponses que nous avait faites le maire, précisément sur l'intérêt de cette aide pour l'image de notre commune, nous aurions aimé l'apprendre autrement que par la presse...
- Nous sommes donc intervenus dans ce sens à la fin de la réunion du conseil ; le maire nous a répondu en faisant un historique des relations entre Toulon et Saint Cyr au sein de ce club, contestant qu'elles aient été conflictuelles, ce que nous n'avons jamais dit.
- Nous redisons qu'il eût été correct que le maire nous informe, éventuellement par mail, et souhaitons que nous soyons informés d'un projet pour ce club, et pour l'aide que lui verse la commune, après ce « divorce à l'amiable ».

✓ Le test « Zéro déchet » sur une partie de la plage des Lecques

- En fin de réunion du conseil, le maire a annoncé que, dans le cadre de la charte régionale « Sud zéro déchet plastique » à laquelle la commune a souscrit (voir [délibération du CM du 24/11/20](#)), une expérimentation de **suppression des poubelles** le long de la Promenade rose allait être lancée, entre le poste de secours et le tapis de sable.
- Le principe de ce « test » est de responsabiliser les usagers de la plage en les incitant ainsi à **porter eux-mêmes leurs déchets** à des conteneurs de tri sélectif (« points d'apport volontaires ») qui seront implantés à l'extrémité de ce secteur. Si l'expérience réussit, elle permettra aussi d'améliorer le pourcentage de déchets triés.
- Le maire a signalé qu'un tel système a donné satisfaction à la plage de la calanque de Port d'Alon.
- L'intention « zéro déchet plastique » est louable et nous la soutenons. La suppression des poubelles sur la plage peut être positive si les conditions nécessaires à la réussite de l'opération sont réunies : un accompagnement des commerçants, une sensibilisation tout l'été des personnes autour de la plage, avec des signalisations adaptées, une implication de la nouvelle « brigade environnementale », ...
- Nous attendons donc d'en savoir plus sur l'ensemble des mesures d'accompagnement mises en place.
- Ayant longtemps travaillé sur le « zéro déchet » pour les collectivités, nous serions ravis de pouvoir mettre cette expertise au service de la commune, et souhaitons que **soit établi un « groupe de pilotage »** chargé notamment **d'évaluer les résultats** de cette expérimentation, groupe auquel nous serions associés.